

Tchak SC

NOTE D'INFORMATION RELATIVE A L'OFFRE DE PARTS DE CATEGORIE B ET C PAR TCHAK ? SOCIETE COOPERATIVE A FINALITE SOCIALE

Le présent document a été établi par Tchak SC et concerne les parts de catégorie B et C.

LE PRESENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ETE VERIFIE OU APPROUVE PAR L'AUTORITE DES SERVICES ET MARCHES FINANCIERS.

Cette note d'information est correcte à la date du 25/09/26.

AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT.

Partie I.

Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée.

L'instrument offert est une action. En y souscrivant, l'investisseur devient propriétaire d'une partie du capital de l'émetteur. L'actionnaire est soumis au risque de l'entreprise et risque donc de perdre le capital investi. En cas de liquidation l'actionnaire passe après le créancier dans la répartition du produit de la vente des actifs, autrement dit la plupart du temps, il ne peut rien récupérer.

L'action a une durée de vie illimitée. Voir le point 3 de la partie IV pour les possibilités de remboursement.

En contrepartie, l'action donne droit à une quote-part du bénéfice éventuel de l'émetteur et l'actionnaire reçoit le cas échéant un revenu appelé dividende. Le montant du dividende dépend du profit réalisé par l'émetteur et de la façon dont il décide de le répartir entre mise en réserve et rémunération des actionnaires. L'action donne également un droit de vote à l'assemblée générale.

Cet appel public à capital n'est pas une opération de croissance classique, c'est une opération de sauvetage. Les [comptes annuels 2025](#) révèlent une situation financière préoccupante qui menace la pérennité de notre projet éditorial. Nous faisons le choix de la transparence totale : sans apport de capitaux frais, la coopérative ne pourra pas poursuivre son activité dans des conditions durables et terminer de mettre en place son plan de redressement et de développement ([disponible ici](#)).

L'émetteur estime que les risques les plus importants pour l'investisseur·euse sont les suivants :

<p>Risques propres à l'émetteur sur le plan opérationnel et commercial</p>	<p>Taille du marché.</p> <p>Le marché de la presse francophone en Belgique est relativement limité. Le nombre potentiel de lecteur·ices et d'abonné·es est plus restreint que dans de grands marchés francophones (France par exemple), ce qui peut limiter les perspectives de croissance des revenus.</p> <p>> La notoriété de notre média reste aujourd'hui encore limitée auprès d'une partie importante du public. Cette situation laisse une marge de progression significative en matière de visibilité et de pénétration du marché. Le développement des actions de diffusion, de communication et de partenariats pourrait permettre d'élargir progressivement l'audience et la base d'abonné·es.</p> <p>Concurrence dans le secteur des médias.</p> <p>La coopérative évolue dans un environnement concurrentiel comprenant des groupes médiatiques établis et d'autres médias numériques. Certains acteurs disposent de moyens financiers, techniques et marketing plus importants, ce qui peut rendre plus difficile l'acquisition et la fidélisation de lecteurs.</p> <p>> La ligne éditoriale de la revue constitue un facteur de différenciation important. Le média se concentre spécifiquement sur les enjeux liés à l'agriculture et au monde paysan, ainsi qu'à l'alimentation, avec un positionnement éditorial affirmé. Cette identité repose sur un manifeste clair, qui assume un refus de la neutralité tout en défendant la rigueur journalistique et le respect du code de déontologie.</p> <p>Évolution des usages de l'information.</p> <p>Les habitudes de consommation de l'information évoluent rapidement, notamment avec l'importance croissante de l'Intelligence artificielle et des grandes plateformes numériques. Ces évolutions peuvent influencer la visibilité des médias et leur capacité à atteindre de nouveaux publics.</p> <p>> Deux orientations complémentaires permettent de répondre à ces évolutions. D'une part, la revue revendique ce choix d'un support imprimé, car il répond à un besoin de lecture plus lente et plus approfondie, en dehors des flux d'information continus et des logiques algorithmiques des plateformes numériques. Chaque numéro constitue un objet éditorial cohérent, pensé comme un ensemble complet pouvant être lu, conservé et partagé dans la durée.</p> <p>D'autre part, le média va développer progressivement des formats spécifiquement numériques, tels que des webdocumentaires, des capsules vidéo ou des podcasts. Ils permettent d'élargir les modes de diffusion des contenus et d'atteindre des publics plus jeunes, tout en complétant l'offre éditoriale portée par la revue imprimée.</p>
--	---

	<p>Coûts de production.</p> <p>La production de contenus journalistiques de qualité, notamment d'enquêtes et de reportages approfondis, implique des coûts éditoriaux significatifs. Ces coûts comprennent notamment le temps consacré à la recherche et à la documentation, au travail de terrain, ainsi qu'au recoupement et à la vérification des informations. Si les revenus ne progressent pas au même rythme que ces coûts, la capacité du média à maintenir ce niveau d'exigence éditoriale pourrait être affectée.</p> <p>> Ce poste de dépenses est structurel et difficilement compressible. L'objectif est plutôt de garantir, à terme, une rémunération plus équitable du travail journalistique, notamment pour les journalistes freelance. Pour équilibrer ces coûts, la coopérative poursuit plusieurs leviers : le développement des ventes et des abonnements, le recours à des soutiens de mécènes et la mise en place de dispositifs de cofinancement permettant de soutenir la réalisation de certaines enquêtes ou projets journalistiques.</p> <p>Revenus provenant de la vente d'abonnement.</p> <p>Une part importante des revenus de Tchak repose sur les abonnements et le soutien de sa communauté de lecteurs. Une diminution du nombre d'abonné-es ou une croissance plus lente que prévue pourrait affecter l'équilibre financier du projet et sa capacité de développement.</p> <p>> La coopérative travaille à renforcer la croissance de ses abonnements par plusieurs leviers. La mise en place d'un nouveau site internet et d'une nouvelle boutique en ligne vise à améliorer le référencement du média ainsi que l'expérience utilisateur lors de la découverte des contenus et de la souscription à un abonnement. Par ailleurs, le développement de campagnes marketing et d'actions de communication doit permettre d'accroître la visibilité du média et de soutenir l'acquisition de nouveaux abonné-es.</p> <p>Politique de prix.</p> <p>Le prix de l'abonnement et celui d'un numéro vendu à l'unité peuvent être perçus comme élevés par rapport à des contenus d'information accessibles gratuitement, notamment via les médias audiovisuels publics. Cette situation pourrait constituer un frein pour une partie du public, limiter l'acquisition de nouveaux lecteurs ou abonnés.</p> <p>> La coopérative a mis en place une politique de prix différenciée afin de tenir compte de la diversité des situations économiques de son public. Des abonnements à tarif réduit sont proposés aux personnes qui ne peuvent pas assumer le prix standard, tandis qu'un tarif « prix juste » est proposé à celles et ceux qui en ont les moyens. Mise en route, aussi, d'un abo numérique à prix compétitif. L'abonnement étudiant permet également de financer l'accès à la revue pour d'autres personnes. Et enfin, un dispositif d'accès gratuit existe également via le système « article 27 ».</p>
--	---

	<p>Marketing éditorial.</p> <p>Le développement de l'audience dépend en partie de la capacité du média à faire connaître ses contenus et à valoriser son offre éditoriale. Ce travail nécessite des moyens humains importants ainsi que des compétences spécifiques en communication, diffusion et marketing numérique.</p> <p>> Dans les prochains mois, l'équipe prévoit de réorganiser la répartition du travail afin de dégager davantage de temps pour les missions de communication, de diffusion et de marketing éditorial. La coopérative s'appuie également sur l'accompagnement d'un professionnel de la communication pour identifier et prioriser les actions à mener dans ce domaine.</p> <p>Distribution du magazine.</p> <p>La vente au numéro repose notamment sur un réseau de librairies et de points de vente partenaires. Une évolution de ces réseaux, une réduction du nombre de points de vente ou des difficultés logistiques pourraient affecter la distribution du magazine.</p> <p>> La coopérative travaille à développer un réseau de points de vente davantage en lien avec sa ligne éditoriale, notamment dans des lieux liés à l'agriculture paysanne, aux circuits courts ou à l'alimentation durable (magasins à la ferme, épiceries spécialisées, etc.). Par ailleurs, le renforcement de la vente en ligne, via la nouvelle boutique et une amélioration de l'expérience utilisateur, doit permettre de diversifier les canaux de distribution.</p>
Risques propres liés aux subvention	<p>Dépendance aux subventions publiques.</p> <p>Tchak SC bénéficie d'aides à la presse périodique octroyées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces aides vont désormais être attribuées pour des périodes de 5 ans. La prochaine période concerne les années 2027 à 2031 et représente un montant annuel d'environ 89.000 euros. Le média bénéficie de ce soutien depuis 2020 et respecte le cahier des charges associé, ce qui lui permet raisonnablement d'envisager l'obtention de ces aides pour la prochaine période.</p> <p>Toutefois, ces subventions restent soumises aux décisions des autorités publiques. Dans un contexte budgétaire marqué par de fortes politiques d'économies dans différents secteurs, il existe un risque que les montants consacrés à l'aide à la presse soient revus à la baisse ou que les conditions d'octroi soient modifiées. Une telle évolution pourrait affecter les ressources financières du média. Ce n'est pour l'heure pas le cas, le projet de révision de l'aide à la presse périodique n'indique aucun changement sur le plan financier.</p>
Risques propres liés à la gouvernance	<p>Organe de gestion.</p> <p>L'organe de gestion est composé de six personnes, dont trois présentes depuis la création de la coopérative. Ces membres disposent d'une expérience de terrain, de réseaux étendus, de compétences en gestion d'entreprise et en gestion de projet. Le</p>

	<p>renouvellement ou l'élargissement de cet organe reste toutefois difficile, malgré plusieurs appels lancés auprès des coopérateur·ices. À ce stade, il manque un profil orientés vers le marketing et le développement de l'audience.</p> <p>Taille limitée de l'équipe opérationnelle. L'organisation repose sur une équipe relativement restreinte, typique d'un média alternatif. Dans ce contexte, certaines fonctions de gouvernance ou de gestion peuvent reposer sur un nombre limité de personnes, ce qui peut créer une dépendance à certaines compétences ou à certains profils clés.</p> <p>Back office. La gestion du back office est assurée par une personne mise à disposition par l'un des partenaires de la coopérative. Cette personne prend notamment en charge la gestion des abonnements, la vente au numéro, les relations avec les librairies ainsi que les relations avec différents fournisseurs hors rédaction. Cette mise à disposition crée une dépendance à une fonction administrative clé.</p> <p>Différents comités. La coopérative dispose de deux comités. Rédaction : composé d'une quinzaine de membres, il est responsable du sommaire. Il se voit une fois par mois et jusqu'ici, a su se renouveler au fil du temps. Orientation : il est composé des membres partenaires de Tchak et se voit une fois par an. Il est chargé d'un côté plus prospectif et mise en réseau. Cette volonté de travailler collectivement est plus énergivore, mais elle est très porteuse sur le plan du projet.</p>
Autres risques	<p>Risques juridiques liés aux enquêtes. Le traitement de sujets sensibles ou la publication d'enquêtes critiques peut exposer le média à des contestations, des demandes de rectification ou des procédures judiciaires. Même lorsqu'elles ne débouchent pas sur une condamnation, ces démarches peuvent mobiliser du temps, des ressources et générer des coûts.</p>

Partie II.

Informations concernant l'émetteur

A. Identité de l'émetteur

1.1 Siège social	Rue Célestin Hastir, 107, 5150 Floreffe. Belgique.
1.2 Forme juridique	Société coopérative agréée à finalité sociale.
1.3 Numéro d'entreprise	BE 0725.969.081

1.4 Site internet	https://tchak.be
2. Activités de l'émetteur	<ul style="list-style-type: none"> • Edition de presse : publication et vente d'un magazine trimestriel et d'articles en ligne consacré aux enjeux agricoles, alimentaires, de santé et de société. • Production journalistique : réalisation d'enquêtes, reportages, analyses et autres contenus éditoriaux. • Diffusion multimédia : publication et valorisation de contenus sur le site web du média et sur les réseaux sociaux. • Commercialisation de contenus : vente du magazine, abonnements et diffusion de contenus journalistiques sur différents canaux. • Animation du débat public : organisation de débats, rencontres, projections, conférences et événements ouverts au public. • Actions de sensibilisation et d'éducation aux médias : participation à des ateliers, interventions pédagogiques, conférences et activités de médiation autour des enjeux agricoles, alimentaires et médiatiques.
3. Identité des personnes détenant plus de 5 % du capital de l'émetteur.	Il n'existe aucune personne détenant plus de 5% du capital de l'émetteur.
4. Éventuelles opérations conclues entre l'émetteur et les personnes visées au point précédent et/ou des personnes liées autres que des actionnaires.	Il n'existe pas d'opérations conclues entre Tchak SC et les personnes visées au point précédent et/ou des personnes liées autres que des actionnaires.
5.1 Identité des membres de l'organe légal d'administration de l'émetteur.	<ul style="list-style-type: none"> • Benoit Dave, • Kevin Maréchal, • Collectif 5C, • FUGEA ASBL, • La coopérative Paysans-Artisans • Réseau Solidaire.
5.2 Identité des membres du comité de direction.	Il n'existe pas de comité de direction
5.3 Identité des délégués à la gestion journalière.	<ul style="list-style-type: none"> • Yves Raisiere
6. Montant global de la rémunération des administrateurs et/ou délégué(s) à la gestion journalière pour le dernier exercice comptable et montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	Il n'existe pas de rémunérations pour les mandats d'administrateurs ou de délégué à la gestion journalière. Ils sont exécutés à titre bénévole.

7. Concernant les personnes visées au point 4, mention de toute condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.	Les personnes listées au point 4 n'ont pas fait l'objet de condamnations visées à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.
8. Description des conflits d'intérêts entre l'émetteur et les personnes visées au point 3 et 5, ou avec d'autres parties liées.	Il n'existe pas de conflits d'intérêts entre l'émetteur et des personnes détenant plus de 5 % du capital de l'émetteur, des parties liées autres que des actionnaires, ou des membres de l'organe légal d'administration, du comité de direction ou des organes de gestion journalière de Tchak.
9. Identité du commissaire aux comptes.	Il n'y a pas de commissaire aux comptes nommé.

B. Informations financières concernant l'émetteur

1. Comptes annuels des deux derniers exercices.	Les comptes annuels en annexe de la présente note n'ont pas été audités par un commissaire et n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante. Ceux-ci ont été établis par Fiduneuve SRL, expert-comptable, sans mission de vérification ou de redressement.
2. Fonds de roulement net.	<p>Sur la base des derniers comptes annuels disponibles, arrêtés au 31 décembre 2025, les actifs circulants de la coopérative s'élèvent à 72.277 € et les dettes à un an au plus à 56.830 €, soit un fonds de roulement net de 15.447 €.</p> <p>Au regard de la structure actuelle de la coopérative et des besoins identifiés dans le plan financier, ce niveau de fonds de roulement apparaît insuffisant pour couvrir les besoins de trésorerie du dernier trimestre 2026 et des deux premiers mois de 2027. Un appel à des financements complémentaires (mécènes/projets) est en cours.</p> <p>La levée de capital envisagée dans le cadre de la présente offre vise à renforcer les fonds propres de la coopérative et à améliorer sa trésorerie, afin de sécuriser ses besoins de financement sur les 12 prochains mois.</p>
3.1 Capitaux propres.	<p>Au 31 août 2026, les capitaux propres sont estimés à 17.576 euros, compte tenu de 9.550 euros d'apports supplémentaires enregistrés depuis le 1er janvier.</p> <p>Sur la base du total du bilan au 31 décembre 2025, soit 87.195 euros, le ratio de solvabilité est estimé à 20,2 %.</p>

3.2 Endettement.	<p>Au 31 août 2026, le niveau d'endettement total de la coopérative s'élève à 79.169 euros. Il comprend 56.830 euros de dettes à un an au plus, dont 24.765 euros de dettes commerciales, 16.925 euros de dettes fiscales, salariales et sociales et 15.140 euros d'autres dettes, ainsi que 22.339 euros de comptes de régularisation.</p> <p>Les comptes annuels ne font apparaître aucune dette à plus d'un an ni aucune dette financière.</p>
3.3 Date prévue du break-even. Cette date dépend du plan financier fourni, qui est une projection dépendant de nombreux facteurs.	<p>Les fonds levés contribueront ainsi à stabiliser la situation financière de la coopérative durant la phase de transition vers le break-even attendu à l'issue de la mise en œuvre du plan de relance, soit en 2028-2029, tout en permettant la poursuite des activités éditoriales existantes. Plan financier disponible ici.</p>
3.4 Date à laquelle la valeur comptable des parts équivaut à la valeur nominale.	31/05/2029
4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels annexés à cette note.	<p>Il n'y a pas de changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels annexés à la présente note.</p>

Partie III.

Informations concernant l'offre des instruments de placement

A. Description de l'offre

1.1 Montant minimal de l'offre.	Aucun.
2.1 Destinataire(s) de l'offre	<ul style="list-style-type: none"> • Classe B : partenaires répondant aux conditions prévues par les statuts. • Classe C : citoyen·nes répondant aux conditions prévues par les statuts.
2.2 Montant minimal de souscription par investisseur.	<ul style="list-style-type: none"> • Classe B : 500 €. • Classe C : 50 €.
2.3 Montant maximal de souscription par investisseur.	Il n'y a pas de montant maximal de souscription par investisseur.

2.4. Droit de vote attaché aux parts	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque action « partenaire » (500 €) donne droit à dix voix. • Chaque action « citoyenne » (50€) donne droit à une voix. • Nul ne peut prendre part au vote pour un nombre de voix dépassant le dixième des voix attachées aux parts représentées.
3. Prix total des instruments de placement	100.000 €
4. Date d'ouverture de l'offre	25/09/2026.
4.1 Date de clôture de l'offre	25/09/2027.
4.2 Date d'émission des instruments de placement.	<p>Pour être admis comme coopérateur, le candidat doit souscrire et libérer entièrement une ou plusieurs actions de la catégorie concernée.</p> <p>La qualité de coopérateur prend effet après la décision d'admission du conseil d'administration et l'inscription de l'actionnaire dans le registre des actionnaires, tenu par la société.</p> <p>Cette inscription mentionne notamment la date d'admission et le nombre d'actions souscrites.</p> <p>La date d'inscription dans le registre des actionnaires constitue la date d'émission des actions.</p>
5. Modalités de composition de l'organe de gestion.	<p>La société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres et d'au maximum quinze membres.</p> <p>Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour un mandat de quatre ans renouvelable.</p> <p>La composition du conseil vise à refléter les différentes catégories d'actionnaires et compétences présentes dans la coopérative :</p> <p>au maximum neuf membres présentés par le collège composé des actionnaires garants et partenaires ; au maximum trois membres issus des actionnaires citoyens ; au maximum trois membres disposant d'une expertise particulière, reconnue par l'assemblée générale parmi les membres de la coopérative.</p> <p>Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales actionnaires. Lorsqu'une personne morale est administratrice, elle doit désigner un représentant permanent chargé d'exercer le mandat en son nom.</p> <p>Les mandats d'administrateur sont exercés à titre gratuit, sauf décision contraire de l'assemblée générale.</p>

6. Frais à charge de l'investisseur.	Il n'y a aucun frais à charge de l'investisseur pour l'acquisition d'une part.
7. Allocation en cas de sursouscription	Il n'y a pas de limite prédéfinie au nombre de parts pouvant être émises dans le cadre de l'offre. En cas de demande supérieure aux montants initialement envisagés, la coopérative peut émettre des parts supplémentaires conformément à ses statuts et aux décisions du conseil d'administration.

B. Raisons de l'offre

1. Utilisation projetée des montants recueillis.	<p>Les montants recueillis dans le cadre de l'offre seront affectés au renforcement de la structure financière de la coopérative et à la sécurisation de la continuité de ses activités sur la période 2026–2028.</p> <p>Ils permettront principalement d'absorber le déficit d'exploitation prévu pour l'exercice 2026, de renforcer la trésorerie nécessaire au fonctionnement courant de la coopérative et de reconstituer progressivement les capitaux propres fragilisés par les pertes cumulées des exercices précédents.</p> <p>Les fonds levés contribueront ainsi à stabiliser la situation financière de la coopérative durant la phase de transition vers l'équilibre économique attendu à partir de 2027, tout en permettant la poursuite des activités éditoriales existantes.</p>
2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser.	<p>Comme l'indique notre plan financier, la levée de capital vise à renforcer la structure financière de la coopérative et à sécuriser la continuité de ses activités sur la période 2026–2028.</p> <p>Les fonds levés permettront principalement d'absorber le déficit d'exploitation prévu en 2026 (–19.230 €), de sécuriser la trésorerie nécessaire au cycle d'exploitation et de reconstituer progressivement les capitaux propres fragilisés par les pertes cumulées des exercices précédents.</p> <p>La coopérative prévoit une levée de capital comprise entre 80.000 € et 100.000 €, avec un objectif cible de 90.000 €.</p> <p>Ce montant correspond à environ cinq mois de charges d'exploitation et est considéré comme nécessaire pour stabiliser la situation financière de la coopérative et accompagner la phase de transition vers l'équilibre économique.</p> <p>Le montant cible de l'offre est dès lors considéré comme suffisant pour permettre la réalisation du projet et la consolidation financière de la coopérative sur la période couverte par le plan financier.</p>
3. Autres sources de financement pour la réalisation de l'investissement ou	<p>Parmi nos autres sources de financement :</p> <p>Nous avons postulé et remporté, ou nous allons postuler, à</p>

du projet considéré	plusieurs appels d'offre (QiGreen, Mycelium, Fonds démocratie de la Loterie, LIMENeT européen). Revenus publicitaires à concurrence de 12.000 euros max annuels.
4. Pour plus d'information veuillez consulter le plan financier disponible ici :	https://tchak.be/app/uploads/2026/09/Plan_financier_Tchak_2026.pdf

Partie IV.

Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

1. Nature et catégorie des instruments de placement.	Nature : parts coopératives nominatives. Catégories : parts citoyennes (50 €) et parts partenaires (500 €).
2.1 Devise des instruments de placement	Euros
2.2 Dénomination des instruments de placement.	<ul style="list-style-type: none"> parts coopératives citoyennes (classe C) parts coopératives partenaires (classe B) <p>Il existe par ailleurs deux autres types de part : classe A (membre fondateurs) et classe D (travailleurs et travailleuses), mais ces parts ne sont pas ouvertes au présent appel à capital.</p>
2.3 Valeur nominale des instruments de placement.	<ul style="list-style-type: none"> Part de catégorie B = 500 € Part de catégorie C = 50 €
2.4 Valeur comptable de la part au 31 décembre 2025	<p>Sur la base des derniers comptes annuels disponibles, arrêtés au 31 décembre 2025, les capitaux propres de la coopérative s'élèvent à 8.026 €.</p> <p>Rapporté au nombre total de 1.451 parts existantes (toutes catégories confondues), la valeur comptable moyenne d'une part s'établit à 5,53 €.</p> <p>Cette valeur comptable est inférieure au prix de souscription des parts proposées dans le cadre de l'offre.</p> <p>Cette situation s'explique par les pertes cumulées des exercices précédents, caractéristiques d'un média indépendant encore en phase de consolidation. La levée de capital en cours vise notamment à renforcer les fonds propres et améliorer progressivement la situation financière de la coopérative.</p>

<p>2.5 Risque de fluctuation du prix du titre :</p>	<p>Les parts coopératives ne sont pas cotées sur un marché financier et ne font pas l'objet d'une formation de prix sur un marché secondaire.</p> <p>Le prix de souscription est fixé statutairement (50 € pour les parts citoyennes et 500 € pour les parts partenaires). Il n'existe donc pas de risque de fluctuation du prix lié à un marché.</p> <p>Toutefois, en cas de sortie d'un coopérateur, la valeur de remboursement des parts peut être inférieure au prix de souscription, notamment si la situation financière de la coopérative s'est dégradée.</p> <p>Le remboursement éventuel des parts se fera donc au prix de la valeur comptable</p>
<p>2.6 Plus-value</p>	<p>La rémunération éventuelle du capital est strictement plafonnée au taux légal applicable aux coopératives agréées.</p> <p>En cas de sortie d'un coopérateur, le remboursement des parts ne peut pas dépasser leur valeur de souscription.</p> <p>En cas de liquidation de la société, le surplus éventuel n'est pas distribué aux coopérateurs mais doit être affecté à une organisation poursuivant un objectif similaire.</p> <p>L'investissement dans la coopérative vise donc principalement le soutien au projet, et non la réalisation d'une plus-value financière.</p>
<p>3. Modalités de remboursement.</p>	<p>Le remboursement des parts intervient en cas de démission, exclusion, décès ou perte de la qualité d'actionnaire.</p> <p>En cas de démission, l'actionnaire reçoit au maximum la valeur nominale de son apport.</p> <p>Dans les autres cas, le remboursement correspond à la valeur d'actif net de la part selon les derniers comptes annuels approuvés, sans pouvoir dépasser la valeur de souscription.</p> <p>Le paiement intervient dans le courant de l'exercice suivant la sortie, pour autant que les tests de solvabilité et de liquidité soient respectés.</p> <p>Si ces conditions ne sont pas remplies, le remboursement est reporté jusqu'à ce que la situation financière le permette, sans intérêt dû.</p>

<p>4. Rang des instruments de placement dans la structure de capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité</p>	<p>En cas d'insolvabilité ou de liquidation de la coopérative, les détenteurs de parts coopératives sont remboursés après l'ensemble des créanciers de la société.</p> <p>Les parts coopératives constituent des instruments de capital et occupent donc un rang subordonné dans la structure financière.</p> <p>Les coopérateurs ne peuvent prétendre à un remboursement de leur apport que s'il subsiste un solde après paiement de toutes les dettes, charges et frais de liquidation, dans les limites prévues par les statuts.</p>
<p>5. Eventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement.</p>	<p>Le transfert des parts est soumis aux dispositions prévues dans les statuts de la coopérative. Les parts sont nominatives et leur cession est encadrée.</p> <p>Les parts citoyennes (classe C) peuvent être cédées librement entre actionnaires de la coopérative.</p> <p>Les parts partenaires (classe B) et les parts garantes (classe A) peuvent être cédées entre actionnaires de la même catégorie. Leur cession à un tiers n'est possible que si celui-ci remplit les conditions d'admission prévues par les statuts et est agréé comme actionnaire par le conseil d'administration.</p> <p>Toute cession d'actions n'est opposable à la société et aux tiers qu'après inscription dans le registre des actionnaires.</p>
<p>7. Politique de dividende</p>	<p>La coopérative n'a pas pour objectif principal la distribution de dividendes.</p> <p>Conformément à ses statuts et à son statut d'entreprise de l'économie sociale, la rémunération éventuelle du capital est toutefois autorisée, mais limitée à 6%.</p> <p>La décision de distribuer un dividende relève de l'assemblée générale, sur proposition de l'organe d'administration et après approbation des comptes annuels.</p> <p>En tout état de cause, la coopérative doit prioritairement affecter une partie de ses ressources au développement de ses activités et à la réalisation de son objet social.</p>
<p>8. Date de paiement de l'intérêt ou de la distribution du dividende.</p>	<p>La décision de distribuer un dividende relève de l'assemblée générale, sur proposition de l'organe d'administration et après approbation des comptes annuels.</p>

Autres informations importantes

Résumé de la fiscalité :	<p>Un précompte mobilier de 30 % est retenu à la source sur les dividendes.</p> <p>Les particuliers assujettis à l'impôt des personnes physiques peuvent déduire le précompte mobilier retenu sur les dividendes pour un montant maximum de 833 € de dividendes (exercice 2027, revenus 2026) par le biais de leur déclaration d'impôt.</p> <p>Ceux-ci peuvent donc récupérer maximum 249,9 € de précompte mobilier retenu (833 € de dividende x 30%)</p>
Plainte concernant le produit financier	<p>En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à Annick Dudouet, via l'adresse courriel : info@tchak.be</p> <p>Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, E-mail : contact@mediationconsommateur.be).</p>
Droit applicable au produit financier	<p>La présente offre d'instrument de placement est régie par le droit belge.</p>
Autre	<p>Compte bancaire (VDK) : BE58 8940 0163 3179</p> <p>Site internet : https://tchak.be</p> <p>Email : info@tchak.be</p>

2026-00447795	0725969081	2025	EUR	25.0.13	m87-f	25/08/2026	14		M-app 1
---------------	------------	------	-----	---------	-------	------------	----	--	---------

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **TCHAK**

Forme juridique : Société coopérative

Adresse : Rue Célestin-Hastir

N° : 107

Boîte :

Code postal : 5150

Commune : Floreffe

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Namur

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0725.969.081

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

02-05-2019

Ce dépôt concerne :



les COMPTES ANNUELS en

EURO

approuvés par l'assemblée générale du

25-06-2026



les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2025

au

31-12-2025

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2024

au

31-12-2024

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

M-app 6.2, M-app 6.3, M-app 6.4, M-app 6.6, M-app 7, M-app 8, M-app 9, M-app 10, M-app 12, M-app 13, M-app 14, M-app 15, M-app 16

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Dave Benoit

Rue Elie Delire 1
5150 Buzet
BELGIQUE

Début de mandat : 2023-11-14

Fin de mandat : 2027-11-13

Administrateur

Maréchal Kevin

Rue Verhas 17
1030 Schaerbeek
BELGIQUE

Début de mandat : 2023-11-14

Fin de mandat : 2027-11-13

Administrateur

Collectif 5C

0671639777
Rue Célestin Hastir 107
5150 Floreffe
BELGIQUE

Début de mandat : 2023-11-14

Fin de mandat : 2027-11-13

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Dave Benoit
Dirigeant d'entreprise

FUGEA ASBL

0419801647
Place de la Station 2b
5000 Namur
BELGIQUE

Début de mandat : 2023-11-14

Fin de mandat : 2027-11-13

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Ayral Astrid
Dirigeant d'entreprise

La coopérative paysans-artisans

0535744460
Rue Célestin Hastir 107
5150 Floreffe
BELGIQUE

Début de mandat : 2023-11-14

Fin de mandat : 2027-11-13

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Bouchat Thérèse-Marie
Dirigeant d'entreprise

Réseau Solidaire

0677648235
Rue de Bernifa 17
6880 Acremont
BELGIQUE

Début de mandat : 2023-11-14

Fin de mandat : 2027-11-13

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Van Bever Benoit
Dirigeant d'entreprise

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
Fiduneuve srl 0438785240 Rue du Chepson 21 5020 Malonne BELGIQUE	50.420.701	B
Représenté directement ou indirectement par : Michel Raze Expert-comptable et fiscal certifié Rue du Chepson 21 5020 Malonne BELGIQUE	11.036.172	

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>14.918</u>	<u>4.663</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	14.555	4.300
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	363	363
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>72.277</u>	<u>71.983</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	8.642	11.417
Stocks		30/36	8.642	11.417
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	44.113	33.793
Créances commerciales		40	12.946	16.361
Autres créances		41	31.167	17.432
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	6.280	18.393
Comptes de régularisation		490/1	13.242	8.380
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	87.195	76.646

Ann.

Codes	Exercice	Exercice précédent
10/15	8.026	6.081
10/11	115.750	93.200
110	105.250	82.700
111	10.500	10.500
12		
13		
130/1		
1311		
1312		
1313		
1319		
132		
133		
14	-107.724	-87.119
15		
19		
16		
160/5		
160		
161		
162		
163		
164/5		
168		

PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Apport

Disponible

Indisponible

Plus-values de réévaluation

Réserves

Réserves indisponibles

Réserves statutairement indisponibles

Acquisition d'actions propres

Soutien financier

Autres

Réserves immunisées

Réserves disponibles

Bénéfice (Perte) reporté(e)

(+)/(-)

Subsides en capital

Avance aux associés sur la répartition de l'actif net

PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

Provisions pour risques et charges

Pensions et obligations similaires

Charges fiscales

Grosses réparations et gros entretien

Obligations environnementales

Autres risques et charges

Impôts différés

Ann.

Codes	Exercice	Exercice précédent
17/49	79.169	70.565
17		
170/4		
172/3		
174/0		
175		
176		
178/9		
42/48	56.830	46.932
42		
43		
430/8		
439		
44	24.765	28.919
440/4	24.765	28.919
441		
46		
45	16.925	18.013
450/3		214
454/9	16.925	17.799
47/48	15.140	
492/3	22.339	23.633
10/49	87.195	76.646

DETTES

Dettes à plus d'un an

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Dettes à un an au plus

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Comptes de régularisation

TOTAL DU PASSIF

COMPTE DE RÉSULTATS

Produits et charges d'exploitation

Marge brute

(+)/(-) 9900 108.105 113.608

Dont: produits d'exploitation non récurrents

Chiffre d'affaires

Approvisionnements, marchandises, services et biens divers

Rémunérations, charges sociales et pensions

(+)/(-) 62 125.540 129.945

Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles

630 2.120 93

Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)

(+)/(-) 631/4

Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)

(+)/(-) 635/8

Autres charges d'exploitation

640/8 445 932

Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration

(-) 649

Charges d'exploitation non récurrentes

66A

Bénéfice (Perte) d'exploitation

(+)/(-) 9901 -20.000 -17.362

Produits financiers

75/76B 390 16

Produits financiers récurrents

75 390 16

Dont: subsides en capital et en intérêts

753

Produits financiers non récurrents

76B

Charges financières

65/66B 995 197

Charges financières récurrentes

65 995 197

Charges financières non récurrentes

66B

Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts

(+)/(-) 9903 -20.605 -17.543

Prélèvement sur les impôts différés

780

Transfert aux impôts différés

680

Impôts sur le résultat

(+)/(-) 67/77

Bénéfice (Perte) de l'exercice

(+)/(-) 9904 -20.605 -17.543

Prélèvement sur les réserves immunisées

789

Transfert aux réserves immunisées

689

Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter

(+)/(-) 9905 -20.605 -17.543

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	-107.724	-87.119
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	-20.605	-17.543
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	-87.119	-69.576
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	-107.724	-87.119
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059P	XXXXXXXXXX	4.300
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029	12.375	
Cessions et désaffectations	8039		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8049		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059	16.675	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actés	8079	2.120	
Repris	8089		
Acquis de tiers	8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8119		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129	2.120	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(21)	14.555	

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Acquisitions, y compris la production immobilisée
- Cessions et désaffectations
- Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actés
- Repris
- Acquis de tiers
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations
- Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8199P	XXXXXXXXXX	446
8169		
8179		
(+)/(-) 8189		
8199	446	
8259P	XXXXXXXXXX	
8219		
8229		
8239		
(+)/(-) 8249		
8259		
8329P	XXXXXXXXXX	446
8279		
8289		
8299		
8309		
(+)/(-) 8319		
8329	446	
(22/27)		

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Acquisitions
- Cessions et retraits
- Transferts d'une rubrique à une autre
- Autres mutations

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actées
- Reprises
- Acquises de tiers
- Annulées à la suite de cessions et retraits
- Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8395P	XXXXXXXXXX	363
8365		
8375		
(+)/(-) 8385		
(+)/(-) 8386		
8395	363	
8455P	XXXXXXXXXX	
8415		
8425		
8435		
(+)/(-) 8445		
8455		
8525P	XXXXXXXXXX	
8475		
8485		
8495		
8505		
(+)/(-) 8515		
8525		
8555P	XXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8545		
8555		
(28)	363	

RÈGLES D'ÉVALUATION

Liminaire :

La SC TCHAK tient ses comptes suivant une comptabilité en partie double avec production d'un état bilantaire et un compte de résultats. Les comptes sont présentés selon la forme BNB requise pour ce type de société.
Le référent comptable est constitué par l'Arrêté royal portant exécution du Code des sociétés et des associations du 29 avril 2019. Certaines dispositions particulières sont néanmoins introduites dans le référent comptable afin de l'adapter aux spécificités de l'activité de la société.

LES POSTES DE L'ACTIF

1. Les éléments des actifs immobilisés sont comptabilisés aux prix de revient et font l'objet d'amortissements suivant une durée déterminée et du régime du prorata temporis aux taux suivants :
a. Actifs incorporels : 10 ans (10 %) ;
b. Actifs corporels : 5 ans pour les frais de constitution (20%), 33 ans pour les immeubles (3%), 5 ans pour les frais accessoires sur immeuble (20%), 5 ans pour le mobilier, les machines, l'outillage et le matériel roulant (20 %), 3 ans pour le matériel informatique (33,33 %) ;
c. Actifs d'occasion : 3 ans pour le mobilier, les machines, l'outillage et le matériel roulant (33,33%) et 2 ans pour le matériel informatique (50%).

2. Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur valeur de souscription.

3. Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition selon la méthode Fifo

4. Les créances sont comptabilisées en valeur nominale et font l'objet d'une réduction de valeur par nature des créances si nécessaire.

5. Les valeurs financières sont comptabilisées suivant la datation des extraits de la banque.

6. Les comptes de régularisation sont tenus.

LES POSTES DU PASSIF

7. Les dettes financières, commerciales, salariales et fiscales sont enregistrées à leur valeur nominale.

8. Les comptes de régularisation sont tenus.

LES COMPTES DE RESULTATS ET D'AFFECTATIONS-PRELEVEMENTS

9. Les charges et les produits sont enregistrés, comme tous les mouvements comptables, sur base d'une pièce justificative externe ou interne.

10. Les affectations du résultat de l'exercice, des réserves et du résultat reporté sont décidées par l'assemblée générale souveraine suite à la proposition de l'organe d'administration.

11. Le bilan est établi compte tenu des décisions d'affectations du solde du compte de résultats de l'exercice et du résultat reporté et éventuellement des autres affectations et prélèvements.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en	3P. Total (T) ou total en
	(exercice)	(exercice)	équivalents temps plein (ETP) (exercice)	équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
100	1,4	2,3	2,8	2,6
101	2.535	1.499	4.034	4.636
102	78.890	46.650	125.540	12.945

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs
Nombre d'heures effectivement prestées
Frais de personnel

A la date de clôture de l'exercice

Nombre de travailleurs

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
Contrat à durée déterminée
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes
de niveau primaire
de niveau secondaire
de niveau supérieur non universitaire
de niveau universitaire
Femmes
de niveau primaire
de niveau secondaire
de niveau supérieur non universitaire
de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction
Employés
Ouvriers
Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	1	3	2,8
110	1	2	2,6
111			
112		1	0,2
113			
120	1		1
1200			
1201			
1202	1		1
1203			
121		3	1,8
1210			
1211		2	1,6
1212		1	0,2
1213			
130			
134	1	3	2,8
132			
133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205		1	0,2
305			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

- Nombre de travailleurs concernés
- Nombre d'heures de formation suivies
- Coût net pour la société
 - dont coût brut directement lié aux formations
 - dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 - dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

- Nombre de travailleurs concernés
- Nombre d'heures de formation suivies
- Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

- Nombre de travailleurs concernés
- Nombre d'heures de formation suivies
- Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : TCHAK
Forme juridique : Société coopérative
Adresse : Rue Célestin-Hastir N° : 107 Boîte :
Code postal : 5150 Commune : Floreffe
Pays : Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Namur
Adresse Internet :
Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise 0725.969.081

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts 02-05-2019

Ce dépôt concerne :

- ☒ les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 12-06-2025
- ☒ les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du 01-01-2024 au 31-12-2024

l'exercice précédent des comptes annuels du 01-01-2023 au 31-12-2023

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

M-app 6.2, M-app 6.3, M-app 6.4, M-app 6.6, M-app 7, M-app 8, M-app 9, M-app 10, M-app 12, M-app 13, M-app 14, M-app 15, M-app 16

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Dave Benoit

Rue Elie Delire 1
5150 Buzet
BELGIQUE

Début de mandat : 2023-11-14

Fin de mandat : 2027-11-13

Administrateur

Maréchal Kevin

Rue Verhas 17
1030 Schaerbeek
BELGIQUE

Début de mandat : 2023-11-14

Fin de mandat : 2027-11-13

Administrateur

Collectif 5C

0671639777
Rue Célestin Hastir 107
5150 Floreffe
BELGIQUE

Début de mandat : 2023-11-14

Fin de mandat : 2027-11-13

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Dave Benoit
Dirigeant d'entreprise

FUGEA ASBL

0419801647
Place de la Station 2b
5000 Namur
BELGIQUE

Début de mandat : 2023-11-14

Fin de mandat : 2027-11-13

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Ayral Astrid
Dirigeant d'entreprise

La coopérative paysans-artisans

0535744460
Rue Célestin Hastir 107
5150 Floreffe
BELGIQUE

Début de mandat : 2023-11-14

Fin de mandat : 2027-11-13

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Bouchat Thérèse-Marie
Dirigeant d'entreprise

Réseau Solidaire

0677648235
Rue de Bernifa 17
6880 Acremont
BELGIQUE

Début de mandat : 2023-11-14

Fin de mandat : 2027-11-13

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Van Bever Benoit
Dirigeant d'entreprise

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
B. L'établissement des comptes annuels*,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
Fiduneuve srl 0438785240 Rue du Chepson 21 5020 Malonne BELGIQUE	50.420.701	B
Représenté directement ou indirectement par : Michel Raze Expert-comptable et fiscal certifié Rue du Chepson 21 5020 Malonne BELGIQUE	11.036.172	

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		93
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	4.663	363
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	4.300	
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	363	363
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	71.983	95.497
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	11.417	13.434
Stocks		30/36	11.417	13.434
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	33.793	43.148
Créances commerciales		40	16.361	27.858
Autres créances		41	17.432	15.290
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	18.393	38.310
Comptes de régularisation		490/1	8.380	605
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	76.646	95.953

Ann.		Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	6.081	22.874
Apport		10/11	93.200	92.450
Disponible		110	82.700	81.950
Indisponible		111	10.500	10.500
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13		
Réserves indisponibles		130/1		
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	-87.119	-69.576
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		

Ann.

Codes	Exercice	Exercice précédent
17/49	70.565	73.079
17		
170/4		
172/3		
174/0		
175		
176		
178/9		
42/48	46.932	41.215
42		
43		
430/8		
439		
44	28.919	24.625
440/4	28.919	24.625
441		
46		
45	18.013	16.590
450/3	214	16.590
454/9	17.799	
47/48		
492/3	23.633	31.864
10/49	76.646	95.953

DETTES

Dettes à plus d'un an

- Dettes financières
 - Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées
 - Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Acomptes sur commandes
- Autres dettes

Dettes à un an au plus

- Dettes à plus d'un an échéant dans l'année
- Dettes financières
 - Etablissements de crédit
 - Autres emprunts
- Dettes commerciales
 - Fournisseurs
 - Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes fiscales, salariales et sociales
 - Impôts
 - Rémunérations et charges sociales
- Autres dettes

Comptes de régularisation

TOTAL DU PASSIF

COMPTE DE RÉSULTATS

Produits et charges d'exploitation

Marge brute

(+)/(-) 9900 113.608 104.211

Dont: produits d'exploitation non récurrents

Chiffre d'affaires

Approvisionnements, marchandises, services et biens divers

Rémunérations, charges sociales et pensions

(+)/(-) 62 129.945 120.301

Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles

630 93 278

Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)

(+)/(-) 631/4

Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)

(+)/(-) 635/8

Autres charges d'exploitation

640/8 932 630

Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration

(-) 649

Charges d'exploitation non récurrentes

66A

Bénéfice (Perte) d'exploitation

(+)/(-) 9901 -17.362 -16.998

Produits financiers

75/76B 16 12

Produits financiers récurrents

75 16 12

Dont: subsides en capital et en intérêts

753

Produits financiers non récurrents

76B

Charges financières

65/66B 197 208

Charges financières récurrentes

65 197 208

Charges financières non récurrentes

66B

Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts

(+)/(-) 9903 -17.543 -17.194

Prélèvement sur les impôts différés

780

Transfert aux impôts différés

680

Impôts sur le résultat

(+)/(-) 67/77

Bénéfice (Perte) de l'exercice

(+)/(-) 9904 -17.543 -17.194

Prélèvement sur les réserves immunisées

789

Transfert aux réserves immunisées

689

Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter

(+)/(-) 9905 -17.543 -17.194

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	-87.119	-69.576
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	-17.543	-17.194
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	-69.576	-52.382
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	-87.119	-69.576
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029	4.300	
Cessions et désaffectations	8039		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8049		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059	4.300	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actés	8079		
Repris	8089		
Acquis de tiers	8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8119		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(21)	<u>4.300</u>	

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Acquisitions, y compris la production immobilisée
- Cessions et désaffectations
- Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actés
- Repris
- Acquis de tiers
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations
- Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8199P	XXXXXXXXXX	446
8169		
8179		
(+)/(-) 8189		
8199	446	
8259P	XXXXXXXXXX	
8219		
8229		
8239		
(+)/(-) 8249		
8259		
8329P	XXXXXXXXXX	446
8279		
8289		
8299		
8309		
(+)/(-) 8319		
8329	446	
(22/27)		

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Autres mutations

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8395P	XXXXXXXXXX	363
8365		
8375		
(+)/(-) 8385		
(+)/(-) 8386		
8395	363	
8455P	XXXXXXXXXX	
8415		
8425		
8435		
(+)/(-) 8445		
8455		
8525P	XXXXXXXXXX	
8475		
8485		
8495		
8505		
(+)/(-) 8515		
8525		
8555P	XXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8545		
8555		
(28)	363	

RÈGLES D'ÉVALUATION

Liminaire :

La SC TCHAK tient ses comptes suivant une comptabilité en partie double avec production d'un état bilantaire et un compte de résultats. Les comptes sont présentés selon la forme BNB requise pour ce type de société. Le référent comptable est constitué par l'Arrêté royal portant exécution du Code des sociétés et des associations du 29 avril 2019. Certaines dispositions particulières sont néanmoins introduites dans le référent comptable afin de l'adapter aux spécificités de l'activité de la société.

LES POSTES DE L'ACTIF

1. Les éléments des actifs immobilisés sont comptabilisés aux prix de revient et font l'objet d'amortissements suivant une durée déterminée et du régime du prorata temporis aux taux suivants :

- a. Actifs incorporels : 10 ans (10 %) ;
- b. Actifs corporels : 5 ans pour les frais de constitution (20%), 33 ans pour les immeubles (3%), 5 ans pour les frais accessoires sur immeuble (20%), 5 ans pour le mobilier, les machines, l'outillage et le matériel roulant (20 %), 3 ans pour le matériel informatique (33,33 %) ;
- c. Actifs d'occasion : 3 ans pour le mobilier, les machines, l'outillage et le matériel roulant (33,33%) et 2 ans pour le matériel informatique (50%).

2. Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur valeur de souscription.

3. Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition selon la méthode Fifo

4. Les créances sont comptabilisées en valeur nominale et font l'objet d'une réduction de valeur par nature des créances si nécessaire.

5. Les valeurs financières sont comptabilisées suivant la datation des extraits de la banque.

6. Les comptes de régularisation sont tenus.

LES POSTES DU PASSIF

7. Les dettes financières, commerciales, salariales et fiscales sont enregistrées à leur valeur nominale.

8. Les comptes de régularisation sont tenus.

LES COMPTES DE RESULTATS ET D'AFFECTATIONS-PRELEVEMENTS

9. Les charges et les produits sont enregistrés, comme tous les mouvements comptables, sur base d'une pièce justificative externe ou interne.

10. Les affectations du résultat de l'exercice, des réserves et du résultat reporté sont décidées par l'assemblée générale souveraine suite à la proposition de l'organe d'administration.

11. Le bilan est établi compte tenu des décisions d'affectations du solde du compte de résultats de l'exercice et du résultat reporté et éventuellement des autres affectations et prélèvements.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en	3P. Total (T) ou total en
	(exercice)	(exercice)	équivalents temps plein (ETP) (exercice)	équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
100	1	2	2,6	2,6
101	1.762	2.666	4.428	4.636
102	51.708	78.237	129.945	120.301

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs
Nombre d'heures effectivement prestées
Frais de personnel

A la date de clôture de l'exercice

Nombre de travailleurs

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
Contrat à durée déterminée
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes
de niveau primaire
de niveau secondaire
de niveau supérieur non universitaire
de niveau universitaire
Femmes
de niveau primaire
de niveau secondaire
de niveau supérieur non universitaire
de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction
Employés
Ouvriers
Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	1	2	2,6
110	1	2	2,6
111			
112			
113			
120	1		1
1200			
1201			
1202	1		1
1203			
121		2	1,6
1210			
1211		2	1,6
1212			
1213			
130			
134	1	2	2,6
132			
133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205			
305			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

- Nombre de travailleurs concernés
- Nombre d'heures de formation suivies
- Coût net pour la société
 - dont coût brut directement lié aux formations
 - dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 - dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

- Nombre de travailleurs concernés
- Nombre d'heures de formation suivies
- Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

- Nombre de travailleurs concernés
- Nombre d'heures de formation suivies
- Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	